



Ensemble pour un Projet Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers *Semer le présent pour cultiver l'avenir* - Charte de partenariat -

Contexte territorial :

Dans un territoire marqué par la viticulture et subissant une pression urbaine et démographique importante, la place des productions agricoles alimentaires est aujourd'hui très insuffisante pour répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, énergétiques et économiques à venir.

La résilience du territoire de l'Entre-deux-Mers face à ces bouleversements devra passer par l'accroissement significatif de sa capacité alimentaire.

Face à une demande sociétale grandissante et à l'émergence de nombreuses initiatives, développer et structurer une alimentation durable et locale s'imposent comme un enjeu prioritaire pour le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers (PETR).

L'agriculture s'imposent comme un véritable fil conducteur pour ce territoire qui s'étend des portes de la métropole bordelaise jusqu'à celles du Lot-et-Garonne, et qui regroupe 5 Communautés de Communes : Secteur de *Saint-Loubès, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Créonnais et Rurales de l'Entre-deux-Mers*. Ce secteur d'activité porte de multiples dynamiques (économiques, sociales, environnementales, culturelles et touristiques), mais il doit relever de nombreux défis.

En effet, le devenir de l'agriculture sur le territoire (protection du foncier, installation et transmission des exploitations, revenu des agriculteurs, diversification, conditions de vie...), l'émergence de nombreuses actions locales (agricoles, privées, associatives, citoyennes) et les obligations réglementaires existantes et à venir ont conduit le PETR à s'engager dans un Projet Alimentaire Territorial.

En plaçant au cœur de la réflexion les enjeux et les problématiques agricoles et alimentaires, **le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Cœur Entre-deux-Mers vise à faire travailler l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales), les organisations professionnelles agricoles et les associations et collectifs d'acteurs concernés par ces sujets.**

La volonté du PETR et de ses partenaires, à travers cette stratégie territoriale, est de **dynamiser l'agriculture locale, mutualiser les initiatives, favoriser l'interconnaissance des acteurs**, du producteur au consommateur. Ils souhaitent agir à la fois sur l'offre agricole locale tout en améliorant l'accès des habitants à une alimentation de locale et de qualité utilisant le plus souvent des produits possédant des signes officiels de qualité ou issus de l'agriculture biologique.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Gironde
LE DÉPARTEMENT



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL





Enfin, la démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), portée par le PETR Cœur Entre-deux-Mers, s'inscrit pleinement dans la construction et la mise en œuvre du Projet de Territoire « *Ambition 2030 : semer le présent pour cultiver l'avenir* ».

Objectif de la charte :

La présente charte a donc pour objet de définir le cadre général de collaboration du PETR et de ses partenaires afin de travailler « Ensemble pour un Projet Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers ».

Enjeux du PAT :

Initié en 2018 par l'élaboration d'un diagnostic agricole et alimentaire territorial, le PAT du Cœur Entre-deux-Mers s'est structuré autour de 5 objectifs stratégiques :

<i>Enjeux</i>	Objectifs stratégiques
<i>Foncier et production agricole</i>	1. Protéger et dynamiser le potentiel agricole local pour augmenter la capacité alimentaire.
<i>Economie et environnement</i>	2. Agir sur la performance environnementale et économique des exploitations pour assurer leur pérennité.
<i>Social, éducation et santé</i>	3. Prendre des engagements communs pour maintenir l'équilibre territorial et social.
<i>Coopération, restauration collective et gaspillage</i>	4. Développer les coopérations entre territoires et entre acteurs pour sensibiliser les consommateurs.
<i>Gouvernance du PAT</i>	5. Animation et pilotage du PAT

L'engagement des partenaires :

● **Le comité de pilotage**

Les partenaires signataires de la présente charte siégeront au comité de pilotage du PAT qui sera présidé par le PETR Cœur Entre-deux-Mers.

Cette instance aura pour rôle de :

- Valider la construction et assurer le suivi du PAT Cœur Entre-deux-Mers ;
- Échanger sur les sujets en lien avec le PAT ;
- Valider les actions permettant la mise en œuvre du PAT et de ses objectifs ;
- Intégrer de nouveaux partenaires (sur demande) ;
- Organiser la communication du PAT et de ses actions ;
- Evaluer les résultats et conditions de mise en œuvre du PAT et de ses actions.

● **Les actions**

La mise en œuvre du PAT s'appuiera sur la réalisation d'actions pouvant être mises en œuvre par :

- Le PETR Cœur Entre-deux-Mers ;
- Les partenaires signataires de la présente charte ;
- D'autres structures non-partenaires dans le pilotage de la démarche PAT mais présentant un projet qualitatif et validé par le comité de pilotage.





L'ouverture du plan d'actions à d'autres structures (via un appel à initiatives, ...) s'inscrit dans une volonté de mise en réseau des acteurs présents sur le territoire, des actions et des compétences.

Les porteurs de projet pourront également associer certains partenaires dans le cadre de la réalisation des actions.

- **L'évaluation**

Une démarche d'évaluation à la fois du programme et des actions sera mise en place par le PETR Cœur Entre-deux-Mers, avec les partenaires et les porteurs de projet.

- **La reconnaissance PAT**

Le PAT Cœur Entre-deux-Mers a été reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en août 2020 pour trois ans.

- **La communication du PAT**

Elle sera assurée par le PETR Cœur Entre-deux-Mers à travers ses différents réseaux et outils. Le PETR pourra aussi utiliser les logos des partenaires, avec leur aval, au besoin de la communication. Les partenaires pourront également communiquer sur ce PAT en utilisant, si besoin, les supports du PETR (revue de presse, documents, ...).

Si c'est le cas, ils s'engagent alors à utiliser le logo PAT du PETR et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les actions des structures non-partenaires mais présentant un projet qualitatif et validé par le comité de pilotage pourront aussi bénéficier de ce même logo.

Signature ou délibération de la structure ou courrier d'engagement :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur Entre-deux-Mers Alain MONGET, Président	Le Partenaire, Prénom – NOM, Fonction
--	---------------------------------------





Liste des partenaires :

Collectivités et organismes publics

- PETR Cœur Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Coteaux Bordelais
- Communauté de communes Créonnais
- Communauté de communes Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Secteur de Saint-Loubès
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental de la Gironde
- Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine

Organismes agricoles et professionnels

- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- ADAR des Deux Rives
- ADAR Monségur-Sauveterre
- SAFER Nouvelle-Aquitaine
- Association Terre de Liens
- Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne (AGAP)
- Agrobio Gironde
- Interbio Nouvelle-Aquitaine
- CCI Bordeaux Gironde
- CMA Gironde
- Jeunes Agriculteurs de Gironde
- CIVAM PPML

Associations et autres acteurs locaux

- Entre-deux-Mers Tourisme
- Association Biotimarrons
- Association Défense Environnement de l'Entre-deux-Mers (ADEEM)
- Association Le Bocal Local
- SCIC Entre 2 Mondes

Composition susceptible d'évoluer au regard des demandes.

